

**FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE ACHEMINÉ À CHAQUE PARENT :
ÉPREUVE IMPOSÉE PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE OU
IMPOSÉE PAR LE MINISTRE**

L'année scolaire 2021-2022 marque l'entrée en vigueur de la nouvelle obligation pour tous les enfants qui reçoivent un enseignement à la maison de se soumettre aux épreuves ministérielles. À la demande des parents, ces enfants peuvent aussi être candidats à une épreuve imposée par le Centre de services scolaire de Portneuf.

Pour permettre à son enfant d'être candidat à une épreuve imposée par le centre de services scolaire ou pour le soumettre à une épreuve imposée par le ministre, les parents recevront un formulaire électronique qu'ils devront remplir au plus tard le 31 janvier.

Voici la liste des épreuves du centre de service scolaire et imposées par le ministre (*) :

ÉPREUVES	PRIMAIRE	SECONDAIRE
Français : lecture	2 ☐ 4 ☐ * 6 ☐ *	2 ☐
Français : écriture	2 ☐ 4 ☐ * 6 ☐ *	2 ☐ * 5 ☐ *
Mathématique : résoudre une situation problème	4 ☐ 6 ☐ *	
Mathématique : déployer un raisonnement mathématique	2 ☐ 4 ☐ 6 ☐ *	2 ☐ 4 ☐ CST* 4 ☐ TS* 4 ☐ SN*
Anglais	4 ☐ 6 ☐	2 ☐ 5 ☐ *
Anglais enrichi		2 ☐ 5 ☐ *
Histoire et éducation à la citoyenneté du Québec		4 ☐ *
Sciences		4 ☐ ST * 4 ☐ ATS*

(*) Épreuve imposée par le ministre. (L'Enfant a l'obligation de s'y soumettre à compter du 1^{er} juillet 2021)

Toute question peut être adressée aux Services éducatifs
à l'adresse courriel suivante : EALM@cssportneuf.qc.ca